

**DELIBERATION (2026-19)
DU CONSEIL MUNICIPAL****OBJET : Election des Adjoints**

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Marielle GOUTTARD, Alain LAGRU, Marie DA COSTA, Romain LEHMANN, Laura CHAMBADE, Thierry CHALENDARD, Audrey VALLAT, Nicolas JOIGNEAUX, Andréa ZANON, Sébastien SIRIEIX, Hélène TARRIT-DESGENS, Fabien THIOLAS, Marie PAULET, Pierre DUPECHER.

Secrétaire de séance : M. Nicolas JOIGNEAUX.

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et de décompte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 5 suffrages exprimés pour la liste de Alain LAGRU ;
- 7 suffrages exprimés pour la liste de Sébastien SIRIEIX ;
- 2 bulletins nuls ;
- 1 bulletin blanc ;

Le conseil municipal, par :

- 7 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 5 voix CONTRE,

ELIT la liste de Monsieur Sébastien SIRIEIX ;

INSTALLE

- Monsieur Sébastien SIRIEIX en qualité de 1^{er} adjoint ;
- Madame Marielle GOUTTARD en qualité de 2^e adjointe ;
- Monsieur Romain LEHMANN en qualité de 3^e adjoint ;
- Madame Laura CHAMBADE en qualité de 4^e adjointe ;

AUTORISE Monsieur Pascal BRUHAT à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 23 mars 2026.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, 23 mars 2026.

Le Maire, Pascal BRUHAT.

Le secrétaire de Séance Nicolas JOIGNEAUX.